

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 9	<b>Séance du 14 avril 2025</b>
<u>Présents :</u> 5	L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 14 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de <b>Sont présents:</b> Jean-Luc PREVOST, Jean-Louis BELTRAMINI, Nicole BERNE, Alexandra RUSSI, Evelyne STIZ
<u>Votants:</u> 6	<b>Représentés:</b> Didier HIPPOLYTE par Jean-Luc PREVOST <b>Excuses:</b> Romuald BARDOT <b>Absents:</b> Jordan BARDOT, Lea MOREAU <b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Louis BELTRAMINI

Objet: Vote du compte administratif complet - merry\_vallee - DE2025003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PREVOST Jean-Luc délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		413 151.35	28 083.10		28 083.10	413 151.35
Opérations de l'exercice	455 618.28	383 897.41	112 631.54	45 811.07	568 249.82	429 708.48
<b>TOTAUX</b>	<b>455 618.28</b>	<b>797 048.76</b>	<b>140 714.64</b>	<b>45 811.07</b>	<b>596 332.92</b>	<b>842 859.83</b>
Résultat de clôture		341 430.48	94 903.57			246 526.91
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		246 526.91
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		227 222.09

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

94 903.57	au compte 1068 (recette d'investissement)
287 270.91	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré MERRY LA VALLEE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du budget primitif - merry\_vallee - DE2025004

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Merry La Vallee,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Merry La Vallee pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 431 609.84 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 411 554.84 Euros**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	235 043.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	99 560.00
014	Atténuations de produits	35 163.00
65	Autres charges de gestion courante	178 642.25
66	Charges financières	1 090.15
023	Virement à la section d'investissement	107 000.51
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 950.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>659 448.91</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	66 439.00
73	Impôts et taxes	226 441.00
74	Dotations et participations	95 353.00
75	Autres produits de gestion courante	4 000.00

002	Résultat de fonctionnement reporté	287 270.91
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>679 503.91</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	535 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 118.06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 084.30
001	Solde d'exécution section investissement	94 903.57
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>752 105.93</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	348 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 619.10
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 632.75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	94 903.57
021	Virement de la section de fonctionnement	107 000.51
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 950.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>752 105.93</b>

### **ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à MERRY LA VALLEE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: VOTE DES TAXES -ETAT 1259- - DE2025005

le conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes locales de façon suivantes :

- Taxe foncière (Bâti) : 40.04%
- Taxe foncière (non bâti) : 59.18%
- Taxe d'Habitation: 21.38%

Le produit de ces taxes locales directes alimentera le budget principal pour un montant de 201 011€

Objet: Approbation du régime des amortissements des immobilisations et la fongibilité des crédits - DE2025006

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°DE2023028 du conseil municipal en date du 7 décembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Objet: Vote du compte administratif complet - multicommerce - DE2025007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PREVOST Jean-Luc délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	29 860.64		41 533.82		71 394.46	
Opérations de l'exercice	19 443.62	11 281.20	14 838.37	15 493.00	34 281.99	26 774.20
<b>TOTAUX</b>	<b>49 304.26</b>	<b>11 281.20</b>	<b>56 372.19</b>	<b>15 493.00</b>	<b>105 676.45</b>	<b>26 774.20</b>
Résultat de clôture	38 023.06		40 879.19		78 902.25	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total	78 902.25	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		673.18

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré MERRY LA VALLEE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - merry\_vallee - DE2025008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PREVOST Jean-Luc

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 382 174.48**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	413 151.35
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	227 222.09
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-94 903.57</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2024</b>	<b>382 174.48</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	<b>382 174.48</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	94 903.57
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	287 270.91
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2024</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à MERRY LA VALLEE, les jour, mois et an que dessus.

